

CIAS	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2025-39A
-------------	--	---------------------------------------

Séance du : 19 juin 2025

Le 19 juin deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT PRESENTS (10) M. MARY, Mme BESNARD, M. BERTON, Mme BOTTON, Mme BOUCHETEAU, M. BOURREAU, Mme FERCHAUD, M. LOGEAS, Mme MERCERON, Mme RENAUDIN,

ABSENTS EXCUSES (7) M. MAROLLEAU, Mme BILLY, Mme BOUDOIRE, Mme DUBIN, M. LARDIERE, Mme REVEAU, Mme SOULARD

POUVOIRS /

Date de la convocation 12 juin 2025

Secrétaire de séance Mme VINCENDEAU

CESSION VEHICULE « NISSAN MICRA immatriculé AN-318-PD » - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2025-39 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature M22 ;

CONSIDERANT la mise en vente du véhicule sur la plateforme de vente en ligne AGORASTORE (n° de produit Agorastore : 14) ;

Après enchères, le véhicule NISSAN MICRA immatriculé AN-318-PD (n° inventaire SSIAD2010008) a été remporté par la société NVMA, 1 Rue Pierre Semard – 17690 ANGOULINS, pour un montant de 1 198,02 € TTC.

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- d'adopter la cession du véhicule à la société NVMA pour un montant de 1 198,02 € TTC (1 521,00 € - frais de dossier et frais d'acheteur).
- d'imputer les recettes sur le budget du SAAD (40802).

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme
Le Vice-Président
François MARY

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "AGGLOMERATION DE LA REGION BRESSUIRAISE" around the perimeter and a central emblem.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2025-39 du conseil d'administration du 19 juin 2025 relative à la cession d'un véhicule Nissan Micra immatriculé AN 318 PD.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture

le 15/07/25

Publié et Notifié

le 15/07/25